

échanges avec toutes les nations, comme le ministre l'a si bien expliqué cet après-midi.

Mais on s'inquiète beaucoup,—et je le sais d'après les lettres que j'ai reçues d'Italie,—de cette balance déficitaire toujours croissante entre l'Italie et le Canada. Ainsi, elle est passée de 9.1 millions de dollars en 1955 à 12.8 millions en 1956, et à 16.1 millions dans le premier semestre de 1957; je présume qu'en ce moment la balance déficitaire des échanges entre les deux pays est encore plus grande. Cette balance déficitaire toujours croissante entre les deux pays cause beaucoup d'inquiétude en Italie même. En effet, les lettres que j'ai reçues indiquent que les Italiens sont très inquiets des tendances protectionnistes que le gouvernement actuel semble formuler de façon générale pour ce qui est de ces échanges commerciaux. Ces nouvelles tendances font l'objet de beaucoup de réclame dans les journaux financiers d'Italie. On me dit qu'il ne serait guère étonnant si cela n'amenait pas une nouvelle orientation de la politique italienne à l'égard des importations canadiennes, notamment en ce qui concerne l'importation de la morue. C'est tout ce que je veux dire en ce moment à ce propos. Ce que je voudrais porter à l'attention du ministre est une question qu'il n'a pas incluse dans son discours, pour une raison ou une autre. Je suis très heureux qu'enfin il ait décidé de présenter un rapport au Parlement. Je crois que c'est la première fois qu'il le fait depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir, il y a quelque temps. A tout événement, si vous voulez bien vous reporter au discours du trône prononcé le 12 mai de cette année, vous verrez que, dans un paragraphe, il est question des petites entreprises, en ces termes:

Afin d'aider les petites entreprises, on établira un Office des petites entreprises, au sein des rouages administratifs de l'État. Cet organisme agira en qualité d'agent de liaison entre le gouvernement et les petites entreprises et sera chargé d'étudier les problèmes des petites entreprises et de recommander les mesures nécessaires à leur solution.

Le 11 juin dernier, le ministre de la Justice, portait la parole devant l'Association des détaillants du Canada, à Vancouver; un compte rendu publié dans le *Telegram* de Toronto lui fait dire:

Le ministre de la Justice, l'honorable M. Fulton, a exposé aux marchands détaillants les programmes que le gouvernement fédéral a conçus afin d'aider les petites entreprises à résoudre leurs problèmes.

Parlant devant l'Association des marchands détaillants du Canada, il a dit encore:

...le gouvernement prend "immédiatement" les mesures nécessaires pour établir au sein de l'administration un service des petites entreprises.

[M. Macnaughton.]

Et ainsi de suite.

L'honorable M. Fulton a dit que le nouveau service du gouvernement assurera la liaison entre l'administration et les affaires et recommandera les mesures qui s'imposent pour venir en aide aux petites entreprises, y compris les modalités d'une caisse de prêts.

Si nous nous reportons à certaines des promesses qui ont été faites par le premier ministre lors de la récente campagne électorale,—je ne parle que de la toute récente campagne, et non pas de la première prétendue campagne,—nous constaterons que d'après la *Presse canadienne*, c'est-à-dire d'après le *Star* de Montréal, en date du 18 mars 1958, le premier ministre aurait déclaré à Selkirk le 17 mars dernier que le gouvernement allait créer un service spécial afin d'aider les petites entreprises à obtenir une part raisonnable de contrats publics, ainsi qu'une aide financière.

Il n'est pas du tout question là-dedans d'une mesure particulière que l'actuel gouvernement entendrait prendre afin d'aider les petites entreprises commerciales. Il n'est en tout cas nullement question d'une éventuelle assistance financière. N'est-ce pas là pourtant l'un des points sur lesquels on a le plus insisté? On est en droit d'affirmer, si on se fonde sur les témoignages dont nous disposons actuellement, et notamment sur les diverses déclarations du ministre lui-même, que les petites entreprises commerciales intéressent environ la moitié du commerce intérieur de notre pays. Si cela est exact, le temps n'est-il par venu pour le gouvernement de tenir ses promesses, non seulement en ce qui concerne la mise en place d'un moyen de liaison entre ces petites entreprises et les pouvoirs publics,—évidemment, je ne prétends nullement que le gouvernement doive se mettre à passer des contrats, à la grosse, si ce n'est par une mise en adjudication normale,—mais aussi en ce qui concerne l'assistance financière promise par lui aux petites entreprises? Il devrait à cet égard nous soumettre des propositions précises.

Nous savons parfaitement que c'est l'ancien gouvernement qui a créé le service des petites entreprises. Cela remonte, je crois, à la création il y a plusieurs années du ministère de la reconstruction. Ce service a été d'une incontestable utilité aux petites entreprises de notre pays tout entier à qui il a fourni des renseignements. Grâce à lui aussi on a pu réaliser certains contacts personnels, ou encore fournir des secours aux petits hommes d'affaires, généralement parlant, qui désiraient entrer en contact avec le gouvernement et profiter de certains services de recherches sans être obligés pour autant de consentir les frais considérables que cela